

Fiche 9

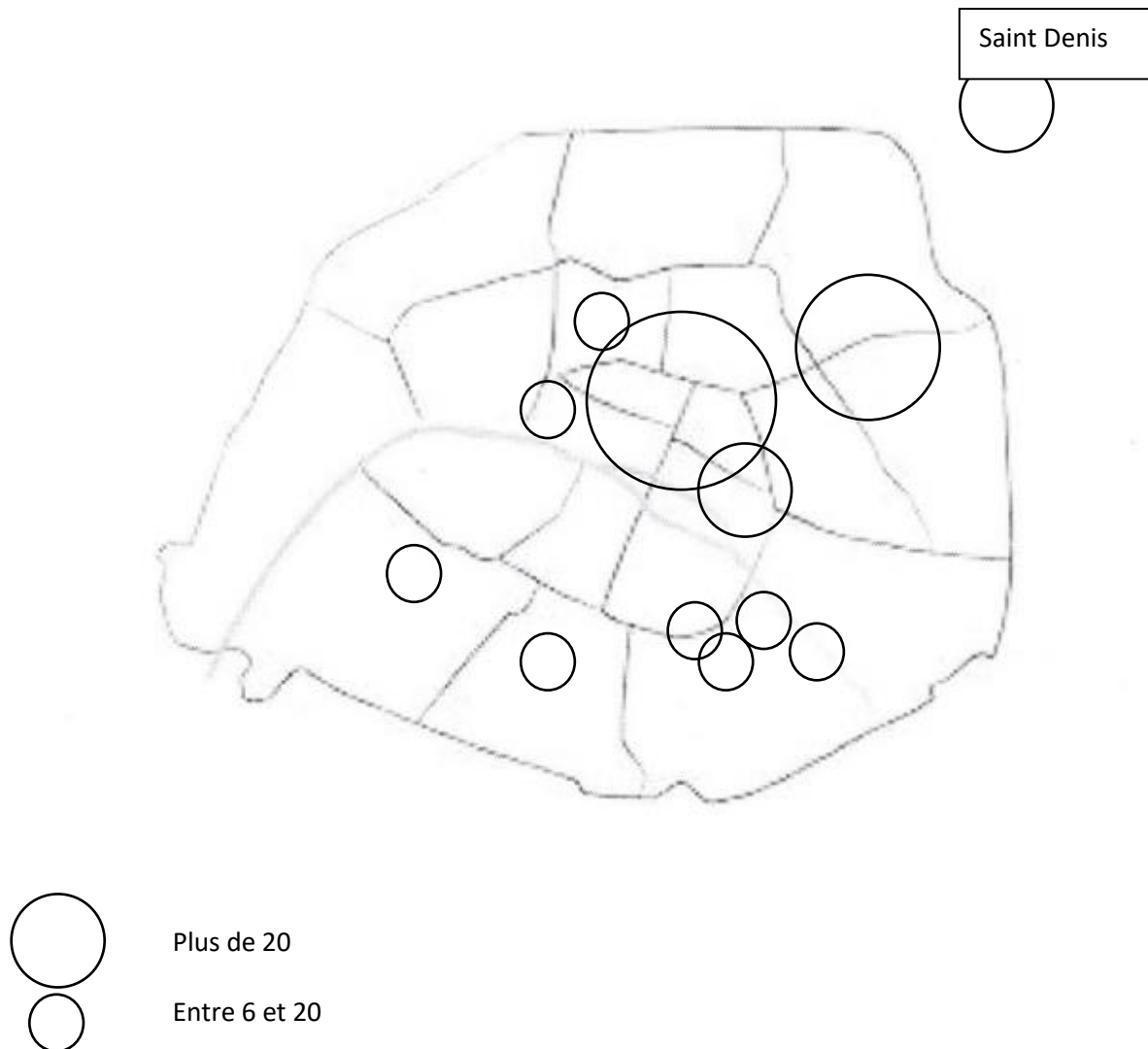
Pourquoi les réunions publiques ne sont recensées qu'à partir de 1868?

Dans quels arrondissements sont-elles les plus nombreuses ?

Quel avantage et quel danger l'auteur voit-il dans ces réunions ? Expliquez la phrase soulignée.

« La lettre impériale du 19 janvier 1867 consacra le principe des réunions publiques, qui permet à tous les citoyens de se réunir librement, sans autorisation préalable, pour débattre leurs intérêts professionnels, intellectuels ou moraux (...) Dans ces réunions, les ouvriers ont pu se concerter, soit pour le règlement de leurs salaires, soit pour la fixation des heures de travail, soit pour l'amélioration de leur instruction professionnelle, soit pour la fondation de sociétés de secours mutuels ou de sociétés coopératives. [...] Mais, pendant que la partie saine de la population parisienne s'appropriait, avec une intelligence à laquelle nous rendons hommage, les bienfaits de la loi nouvelle, les passions veillaient et forgeaient une arme de combat avec les libertés pacifiques concédées par le Pouvoir dans l'intérêt de tous. La démagogie socialiste, vaincue en juin 1848 et en décembre 1851 (...) est venue affronter de nouveau le grand jour ».

Auguste Vitu, *Les réunions publiques à Paris 1868-1869*, Paris, 1869, p. 13ss



Nombre de réunions publiques 168-1870, d'après **Auguste Vitu (supra) et David Harvey** *Paris, Capitale de la modernité*, Les Prairies ordinaires, 2012

